

Messages du 17.11.19

Messieurs les Commissaires-enquêteurs,

Une opposition très forte contre le projet d'extension de la zone d'activité de Droue sur Drouette a été marquée par une pétition de 1041 signatures, ce qui est loin d'être négligeable pour le village concerné de Droue sur Drouette qui ne comprend que 1300 habitants.

Le village de Droue sur Drouette possède un cadre de vie unique qui a attiré de nombreux habitants de la région parisienne, dont moi-même et mon épouse, pour y trouver calme, repos, et nature unique pour son intérêt floristique et faunistique.

Ce cadre de vie n'est pas compatible avec un projet de zone à caractère industriel qui va détruire des dizaines d'hectares de terres agricoles juste à l'entrée du village, aux abords immédiats de résidences telles que les Eglantiers et Acacias.

Cela traduit un grand manque de respect pour les habitants de ces résidences, des autres dorasiens, des sparnoniens et émancéens qui n'ont pas été entendus malgré leur vive opposition à ce projet.

Il est également inadmissible que la commune limitrophe d'Emancé, qui est pourtant concernée, n'ait pas été

consultée **préalablement**.

Le cadre de vie des habitants de Droue, Epernon et Émancé va être impacté avec une dégradation du site, un risque accidentogène accru par la multiplication des mouvements de véhicules, du bruit, de la pollution et va entraîner une baisse de la valeur immobilière.

Les départementales D122.12 et D176 allant d'Epernon à Rambouillet sont accidentogènes et non adaptées à des mouvements supplémentaires de poids lourds et autres véhicules. L'Etat et les collectivités locales porteront une grave responsabilité dans ce domaine en cas d'accidents. Vos conclusions sont par conséquent capitales.

Un tel projet d'extension est démesuré et inadapté pour un petit village tel que Droue sur Drouette. Il est irrationnel et basé uniquement dans un but économique non fondé. La Z.I. Saint Denis dispose de plus de 30 hectares disponibles et comprends 6 sites pollués et abandonnés (BASOL), il est inacceptable de sacrifier encore des dizaines d'hectares de terres agricoles sur la communes de Droue sur Drouette.

En raison d'une infrastructure routière inadaptée et accidentogène, des terrains disponibles dans la Z.I. Saint Denis, de la nécessité de préservation de l'environnement et des terres agricoles, du respect de la tranquillité, de la sécurité des riverains, d'un projet à caractère industriel démesuré, je vous prie Messieurs les Commissaires-enquêteurs, d'enregistrer en notre qualité de dorasiens, notre vive opposition à l'extension **la Zone économique actuelle**.

Gérard et Catherine MILAK

Rue de Chaleine

Droue sur Drouette

A qui profite le bétonnage un peu partout ? dans quelques petites années nous aurons des plateformes abandonnées comme actuellement dans notre région
jean guy moreau